

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**ABONNEMENT.**

**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 Chez tous les Libraires ;  
 A PARIS,  
 Chez DONGREL et BULLIER,  
 Place de la Bourse, 33 ;  
 A. EWIG,  
 Rue Flécher, 2.

**INSERTIONS.**

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
 Réclames, — . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

**On s'abonne :**  
 A PARIS,  
 Chez M. HAVAS-LAVITE et Co,  
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

8 Juillet 1878.

## Bulletin politique.

Le *Journal des Débats* expose avec tristesse l'œuvre du Congrès de Berlin, qui a trompé toutes les espérances des hommes d'Etat de la République française. M. Waddington, qui devait jouer là-bas le noble rôle d'arbitre de l'Europe, assiste, à titre de comparse, au partage de l'Europe orientale, sans pouvoir faire autre chose que contresigner tout ce qui se décide sans lui.

Écoutez le *Journal des Débats* :

« La physionomie du Congrès, qui semblait d'abord un peu indécise, se dessine nettement, et les contours de son œuvre nous apparaissent en traits saillants. Le Congrès se révèle tel qu'il devait être sous la présidence et l'inspiration de M. de Bismark : — un Congrès de liquidation et de partage. Avec les meilleures intentions du monde, il est difficile de ne pas y voir du moins le prélude d'un partage futur et définitif. Depuis le commencement de la crise orientale, les feuilles de Berlin qui prétendent refléter la pensée du chancelier préchaient infatigablement le partage de la Turquie comme la seule solution pratique. Elles étaient exactement inspirées. Lorsque M. de Bismark veut quelque chose, il le veut bien, et sa volonté finit par s'imposer au plus récalcitrant.

« La liquidation plus ou moins complète de l'héritage du sultan a été une des pensées fondamentales de l'alliance des trois empereurs ; mais elle semblait impossible à réaliser tant que l'Angleterre s'y opposait et refusait sa part des dépouilles. M. de Bismark travaillait assidûment à vaincre ses scrupules ; il lui a offert l'Égypte à plusieurs reprises. L'Angleterre refusait, protestait et faisait

même grande parade de sa résistance. Mais, au moment où tout le monde la croyait bien décidée à tirer au besoin l'épée pour la défense du droit et des traités, lord Beaconsfield a cédé au tentateur et s'est laissé amener à une combinaison qui, sous des formes plus ou moins déguisées, n'est autre chose qu'un premier partage, ou du moins un commencement de partage de la Turquie entre l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et probablement la Grèce... »

L'Angleterre étend son protectorat sur la Turquie d'Asie ; la Russie s'avance au-delà des Balkans ; l'Autriche s'étend au nord-ouest et s'assure d'une ligne ferrée jusqu'à Salonique.

« En considérant la tournure qu'a prise le Congrès, il n'y a pas à s'y tromper : c'est la politique de l'alliance des trois empereurs qui triomphe. Inaugurée à Berlin, elle reçoit à Berlin sa dernière consécration. Tout ce que nous voyons s'accomplir sous nos yeux a été successivement ébauché dans les diverses rencontres des trois empereurs et de leurs ministres dirigeants. Le Mémoire de Berlin et la Conférence de Constantinople n'ont dévoilé à l'Europe, et peut-être à l'Autriche elle-même, qu'une partie du plan conçu par M. de Bismark, de concert avec la Russie.

« L'Autriche a été peu à peu et insensiblement entraînée plus loin qu'elle ne voulait peut-être aller d'abord, et c'est dans la funeste entrevue de Reichstadt qu'elle a sacrifié la Roumanie et la ligne du Danube, laissé la main libre à la Russie et obtenu en retour la promesse de compensation à l'ouest de la péninsule.

« L'Angleterre a gardé longtemps à l'égard de la triple alliance et de ses projets une attitude d'antagonisme prononcé et de fière résistance. Elle a seule refusé d'adhérer au Mémoire de Berlin.

« Elle a repoussé longtemps et obstinément toutes les propositions d'une action combinée des puissances, intéressées en Turquie, et toute participation personnelle au partage. Après le traité de San-Stefano,

elle semblait résolue à prendre à elle seule la défense du droit européen et des traités.

« Lord Beaconsfield parlait du « glorieux isolement » de l'Angleterre, rappelait le temps où elle luttait seule contre Napoléon, et puis se posait seule en adversaire de la Sainte-Alliance... et après tout cela, il a fini par adhérer au programme de la nouvelle Triple-Alliance et par entrer dans la combinaison patronnée avec tant de persistance par M. de Bismark.

« C'est là un grand triomphe pour le chancelier allemand. Raffermer l'alliance des trois empereurs par la solidarité de l'œuvre accomplie en Turquie ; se rattacher à la Russie par de nouveaux liens de gratitude, et à l'Autriche par le besoin qu'elle éprouvera toujours de chercher à Berlin un appui contre la prépondérance russe ; écarter l'antagonisme de l'Angleterre et l'amener à se joindre à la politique suivie par les trois cours, — que pouvait-il espérer de plus ? M. de Bismark obtient en outre une autre satisfaction dont il serait difficile de méconnaître la portée. Les grandes choses qu'il a faites et les traités, et en dehors du concert européen ; mais dans l'imagination des contemporains se maintenait la notion que le droit, que l'autorité des traités, que la communauté européenne, malgré une éclipse passagère, pouvaient revivre, qu'il y avait là une force supérieure destinée tôt ou tard à triompher, et l'on a vu le tressaillement qui a parcouru toute l'Europe lorsque l'Angleterre a invoqué ces grands principes.

« Eh bien ! M. de Bismark a amené le Congrès, qui est la représentation vivante, l'incarnation du droit, de l'autorité des traités et de la communauté européenne, à consacrer par ses décisions une politique qui obéit à des inspirations directement contraires ; il emploie le Congrès à une besogne qui semblait répugner à la nature et aux habitudes de ces hautes assemblées, — à la besogne d'un partage.

« Il a la satisfaction de voir que l'Angleterre, qui a si bruyamment levé le drapeau du droit européen, se donne à elle-même un

démenti ; que le Congrès tout entier renie les principes du droit dont il est l'organe, et qu'il semble ainsi proclamer lui-même qu'il n'y a plus dans le monde que la politique de fer ou de sang, ou d'arrangement secret de cabinet à cabinet. »

Ce qui frappe dans cet exposé, c'est l'omission complète du nom de la France. Dans ce Congrès, que mène souverainement M. de Bismark, et qui cimente, avec l'agrément de l'Angleterre, l'alliance des trois empereurs, que font, que disent les représentants de la République française ?

Ce qu'ils font ? Rien. Ils signent.

« Il importe, dit le journal de M. Gambetta, la *Republique française*, qu'une compensation, même élargie, soit accordée à la Roumanie. Les gouvernements de liberté, ceux qui s'appuient sur le respect du droit et sur l'opinion publique, ne devaient pas sanctionner une mesure par laquelle un aéropage, fût-il aussi imposant que celui de Berlin, dispose d'un peuple sans le consulter. Rompre les négociations, compromettre le rétablissement de la paix, il ne pouvait être question de cela ; mais nous aurions aimé à entendre une voix s'élever contre l'annexion de la Bessarabie, réserver, platoniquement, si l'on veut, pour l'instant, le droit des faibles. Nous avons le regret de le constater, cette voix est demeurée muette, et, au grand détriment de la justice comme à celui de l'œuvre du Congrès et de sa durée, un acte d'iniquité et d'imprévoyance a été consommé. Puissent les plénipotentiaires réunis à Berlin n'en point commettre d'autres ! »

Donc, pas même la voix de la France ne se fait entendre, à Berlin, pour protester contre l'iniquité.

Le *Times* disait, la semaine dernière, que les traités de Berlin serviraient d'épilogue à la guerre de 1870-1874.

Le *Temps* disait il y trois jours :

« Le langage de l'avenir n'est pas dou-

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### A QUELQUE CHOSE

MALHEUR EST BON.

(Suite et fin.)

Un soir, après un morceau d'ensemble qui avait bien marché, on se mit à parler de musique et de musiciens.

Georges ne pouvait guère suivre une conversation ; il alla regarder des gravures sur une table à l'autre bout du salon.

Le morceau que nous venions de jouer était d'Haydn : naturellement ce fut d'Haydn qu'on causa, et le nom de Porpora fut bientôt prononcé.

— Fallait-il qu'il aimât la musique, cet Haydn ! dit une jeune fille. Se faire le domestique de ce vieux maussade de Porpora ! broser des habits, cirer des souliers, accommoder des perruques ! est-ce que vous auriez fait cela, monsieur Paul ?

— Ah ! répondis-je, pensant plus à mon idée fixe qu'à Haydn et au Porpora, je me ferais de

grand cœur l'esclave de celui qui pourrait guérir mon pauvre Georges.

— Qui parle de guérir ici ? guérir qui ? dit une voix derrière moi.

Je me retournai, et je vis, assis à une table de whist, un petit monsieur à cheveux blancs, avec des yeux noirs très-vifs et un grand nez. C'était lui qui m'avait interrompu.

La maîtresse de la maison se mit à rire.

— Ah ! docteur, dit-elle, vous trahissez votre incognito. Vous m'aviez tant recommandé de cacher votre titre de médecin pour qu'on ne vint vous importuner ! et voilà que vous vous vendez vous-même !

— Que voulez-vous, Madame ? répondit-il, le vieil homme reparait toujours ; et puis ce garçon m'intéresse : il a joliment joué sa partie, et j'aime la musique, moi. De quoi s'agit-il, mon ami, et qui voulez-vous faire guérir ?

Le cœur me battait bien fort.

D'une voix que l'émotion faisait trembler, je lui racontai le malheur de Georges.

Il m'interrompit plusieurs fois pour m'adresser des questions sur ce qu'il éprouvait, sur l'époque où la maladie avait commencé et sur divers autres points, et enfin, se levant :

— Qui veut prendre ma place ? dit-il ; je n'ai plus du tout l'esprit au jeu ; il faut que je quitte la partie. Pardonnez-moi, s'il vous plaît. Et vous,

mon jeune ami, allez me chercher votre frère et amenez-le-moi là haut, dans ma chambre.

Quand nous sortîmes de la chambre du docteur, Georges se jeta dans mes bras, à moitié fou de joie et d'espérance.

— Mon Dieu ! si c'était vrai ! si je pouvais guérir !

— Tu guériras. J'ai confiance, moi ! tu guériras, et notre mère pourra faire ce qu'elle voudra du contenu de son tiroir : tu n'auras pas besoin d'aller à Paris.

Pendant huit jours que le docteur passa dans notre ville, il vit Georges soir et matin, et quand il partit il nous donna bon espoir. Seulement, il fallait suivre un traitement minutieux, et il ne pouvait pas rester là pour le diriger : il était en vacances, et ses vacances ne pouvaient se prolonger ; il fallait qu'il retournât à ses malades de Paris.

Après avoir bien balancé s'il ne remettrait pas la cure avec ses instructions à quelque médecin de la ville, il se décida à n'en rien faire.

Ce fut à moi, rhétoricien qui n'avais nulle idée de médecine, qu'il confia la tâche de soigner Georges ; et il est sûr qu'il n'aurait pu trouver un aide plus dévoué au succès de la cure.

J'avais tellement exercé ma mémoire depuis deux ans que je pus retenir mot pour mot les instructions du docteur.

Il m'assura que je comprenais très-bien, et que depuis le temps qu'il professait il n'avait pas rencontré d'élève meilleur que moi ; et il partit en me recommandant de lui écrire tous les quinze jours.

Je lui écrivis, notant fidèlement tous les symptômes qui se produisaient.

Il me répondait, et ses lettres relevaient notre courage, car il paraissait plein d'espoir, et il assurait que nous ne nous trompions pas en croyant voir un progrès dans l'état de Georges.

Il y avait à peu près six mois que le traitement durait, lorsque ma lettre au docteur resta sans réponse.

Je me demandais ce que cela voulait dire, lorsqu'il arriva lui-même : il avait eu affaire à quelques lieues de nous, et il avait fait un détour pour voir par lui-même où en était son malade.

Il fut très-content de Georges, très-content de moi aussi, car il me donna les plus grands éloges sur la manière dont j'avais exécuté ses instructions.

Il modifia son traitement et dut me donner de nouvelles indications ; il paraît que je les compris de manière à le satisfaire, car il me dit tout à coup en me regardant en face de ses yeux perçants :

— Vous êtes né pour être médecin, vous ; est-ce que vous aimeriez cela ?

Je soupirai. Depuis que je soignais Georges sous la direction d'un grand médecin, c'était mon rêve



» eux. Il dira que le Congrès de Berlin a été le triomphe de la politique russe agissant de concert avec l'Allemagne; il dira que le traité de 1878 a été le prix payé pour des services rendus à l'époque de la guerre de 1870-1871; il y signalera en même temps l'effet et la confirmation de l'alliance des trois empires.

On ne saurait parler avec plus de justesse, dit la *Gazette de France*.

Les traités de 1878 vont compléter les victoires remportées par l'Allemagne en 1870 et 1871.

Il faut donc reconnaître aujourd'hui que la politique républicaine n'a pas été moins fatale à la France que celle de l'Empire. On peut comprendre, par l'issue du Congrès de Berlin, pourquoi M. de Bismark attachait un si grand prix, au 14 octobre dernier, au triomphe des républicains, et menaçait la France de lui déclarer la guerre pour assurer la victoire à ses alliés. Il lire aujourd'hui tout le fruit qu'il espérait de ce patronage.

## Chronique générale.

Par décrets du Président de la République, en date du 13 juin :

M<sup>r</sup> Place, évêque de Marseille, est nommé à l'archevêché de Rennes, vacant par le décès de M<sup>r</sup> Brossais-Saint-Marc.

M<sup>r</sup> Robert, évêque de Constantine, est nommé à l'évêché de Marseille, en remplacement de M<sup>r</sup> Place, nommé à l'archevêché de Rennes.

Le *Journal officiel* publie plusieurs décrets, portant nominations dans la magistrature et promotions d'officiers généraux. Constatons que, pour la première fois peut-être depuis le 4 septembre, le mouvement judiciaire ne contient ni mise en disponibilité, ni révocation.

L'organe du gouvernement insère en outre quatre arrêtés du ministre du commerce et de l'agriculture autorisant quatre nouveaux congrès internationaux, savoir : congrès du génie civil, congrès du Club alpin français, congrès de médecine mentale, congrès pour le patronage des prisonniers libérés.

On nous informe que les membres du Conseil municipal de Paris se réuniront dans un grand banquet qui aura lieu le 14 juillet, pour l'anniversaire de la prise de la Bastille. Il y aura profusion de discours pour la plus grande gloire de la troisième République.

L'emplacement n'est pas encore choisi, car M. le préfet de la Seine, qui avait été sollicité de mettre à la disposition du Conseil municipal, pour cette cérémonie, l'une des grandes salles du palais du Luxembourg, a répondu par un refus.

On croit dès lors que le banquet aura lieu dans l'une des mairies de Paris.

Le maire de Marseille a obtenu des autorisations de cette ville qu'une force militaire suffisante fût mise à sa disposition. C'est ce qui a eu lieu. Toute la garnison du fort Saint-Jean se tiendra à ses ordres. Le café Bodoul a été fermé.

Des députés conservateurs ont demandé à M. de Marcère d'ouvrir directement une enquête sur les troubles de Marseille.

On nous fait remarquer que sur les trente-six membres comprenant la municipalité marseillaise, vingt-cinq sont étrangers à la ville. On comprendra dès lors que les émeutiers cosmopolites aient pu s'assurer l'appui bienveillant du conseil municipal. Entre étrangers, on se doit aide et protection.

La maison Marius Olive a introduit une instance à l'effet d'obtenir de la ville des dommages-intérêts en réparation de l'agression subie par les bureaux de la *Gazette du Midi*.

## LES ICONOCLASTES.

La statue du héros de la charité marseillaise pendant la peste, dit la *Gazette du Midi*, va servir de cible aux conseillers municipaux du comité central, jusqu'à ce que l'immortel Belzunce, renversé de son piédestal, ne puisse plus recevoir nos hommages reconnaissants.

Le moyen est radical et digne de nos tyranneaux.

« Quand les sauvages de la Louisiane, » dit Montesquieu, veulent avoir du fruit, » ils coupent l'arbre au pied et cueillent le fruit. »

Voilà l'image fidèle du despotisme d'en haut et d'en bas.

## LA STATUE DU MARÉCHAL NEY.

A l'exemple des conseillers municipaux de Marseille, ceux de Paris commencent à devenir accessibles au déboulonnement. On dit qu'une proposition va être présentée au conseil municipal, dans l'une de ses plus prochaines séances, pour faire reléguer à Versailles la statue du maréchal Ney, qui se trouve au carrefour de l'Observatoire.

Le bronze de ce soldat valeureux gêne nos républicains du jour.

Ainsi que nous l'avions annoncé, c'est au 15 septembre qu'est fixée la remise des nouveaux drapeaux. Il y aura à cette occasion une revue de près de cent mille hommes.

Tous les régiments de France, de toutes armes, seront représentés.

Les socialistes allemands qui se trouvent à Paris, et le nombre en est grand, paraît-

il, ont ouvert une souscription pour aider à la « propagande » de leurs frères d'Allemagne et pour le « triomphe de leur cause. » Les frères et amis de Paris concourent également au succès de cette souscription.

## EXPOSITION UNIVERSELLE.

Une pétition se signe en ce moment parmi les exposants pour qu'il soit délivré, comme à la dernière Exposition, des cartes d'abonnement pour une semaine. Avec une semblable carte, les étrangers qui viennent pour huit ou quinze jours à Paris pourraient entrer et sortir de l'Exposition sans être obligés de payer à nouveau.

Au moment du déjeuner surtout, quand les restaurants regorgent de monde, ces cartes seraient d'une réelle utilité pour permettre aux visiteurs d'aller déjeuner hors de l'Exposition.

— Les amateurs de carillon pourront aller s'asseoir tous les jours à deux heures et à quatre heures près du café-restaurant Gangloff. Ils entendront là un carillon de quarante-quatre cloches, destiné à la ville de Perpignan, qui laisse bien loin derrière lui, par la perfection du jeu, les carillons entendus jusqu'à présent.

— Le pavillon agricole espagnol est ouvert depuis huit jours.

Le public en est émerveillé. Beaucoup de visiteurs se demandent comment les artistes qui ont présidé à l'arrangement exquis de ces bouteilles, en forme de grotte et de cascade, s'y sont pris pour rendre si merveilleusement l'écoulement des eaux.

Par un moyen bien simple.

Derrière les bouteilles, entre elles et la fenêtre du pavillon qui donne sur le parc, se trouve une sorte de roue à laquelle sont fixées des plaques de glaces. Cette roue est toujours en mouvement, et les glaces recevant la lumière par la fenêtre, communiquent en tournant cette lumière aux bouteilles qui se trouvent devant elles, produisant ce mouvement qu'on ne s'explique guère et qui imite si parfaitement l'écoulement des eaux d'une cascade.

Deux jeunes gens d'Amboise marchandaient ces jours derniers divers bibelots à l'exposition japonaise.

— Combien cette potiche? dit l'un d'eux à un magnifique Japonais chargé de la vente.

— Vingt-cinq francs, répondit le Japonais dans son baragouin.

— C'est trop cher, fit l'amateur, j'aurai cela à moitié prix à votre bazar du boulevard Poissonnière.

Le Japonais s'inclina gravement et salua les jeunes gens en employant la mimique des artistes qui jouent le *Cheval de bronze*; puis, se relevant en élevant ses deux index à la hauteur de ses oreilles, il leur dit en bon français :

— Allez-y si vous voulez, je m'en fiche comme d'une guigne! Tout ce qui me touche

c'est d'avoir des nouvelles d'Amboise... Si vous voulez venir décroter un vieux bock? Tableau!

Nos deux Amboisiens avaient devant eux un des automédons les plus connus de la ville d'Amboise, pour le moment en rupture de guides, et qui a obtenu, grâce à une haute influence locale, une place de japonais à l'Exposition universelle.

Ce qui prouve qu'à l'Exposition :

Il y a des gens qui se disent Japonais, Et qui ne sont pas du tout Japonais!

## Etranger.

Une crise ministérielle vient de se produire à Vienne : les membres du cabinet autrichien ont donné leurs démissions. Jusqu'ici, l'empereur n'a accepté que la démission de M. Lasser, ministre de l'intérieur, et a chargé de l'intérim le prince Auersperg.

Une manifestation socialiste allemande très-menaçante a eu lieu à Chicago, dans les derniers jours du mois dernier.

Des orateurs ont déclaré que l'œuvre de Nobiling, l'assassin de l'empereur d'Allemagne — sera continuée par ceux qui sont dévoués à la patrie allemande.

On affirme que le prince Charles convoque les Chambres roumaines pour leur faire part de son abdication.

A Copenhague, la foule a fait au prince impérial, fils de Napoléon III, une grande ovation à son arrivée à la gare.

## Mémoire polonais adressé aux membres du Congrès.

Le comte Ladislas Plater, au nom du Comité polonais, chargé de revendiquer l'indépendance de la Pologne, vient de nous adresser copie du mémorandum qu'il a envoyé au Congrès au sujet de la situation de la Pologne. Ce mémorandum réédite d'abord les protestations des Polonais contre les prétendus raffinements de cruauté de la Russie tant au point de vue des libertés qu'au point de vue de la propriété. Puis il revendique pour la Pologne les mêmes égards que le Congrès accorde aux peuplades musulmanes de la Turquie, en disant que laisser la Pologne dans l'état actuel, ce serait exposer l'Europe à de graves et perpétuels dangers.

Le Congrès s'occupera-t-il des Polonais? Evidemment non, les trois puissances prépondérantes étant intéressées à laisser la question de côté, et, du reste, le moment n'est ni propice, ni bon, pour revenir sur une affaire déjà jugée.

## Chronique militaire.

La libération de la classe de 1873 aura lieu le 18 août prochain.

de faire un jour de la médecine; mais j'avais de bonnes raisons pour chasser ce rêve-là de mon esprit, et je répondis :

— Oh! docteur, si j'avais de la fortune! mais cela coûte trop cher; mes parents ne pourraient pas faire ces dépenses-là.

— Bah! bah! ce sont les paresseux qui disent cela. Ce ne sont pas les études médicales qui coûtent si cher, mais les pipes, les chopes et les autres passe-temps de messieurs les étudiants. Un garçon laborieux, courageux et sobre, qui emploierait ses loisirs à gagner quelque argent, ne coûterait pas plus à sa famille pour devenir médecin que pour devenir tout autre chose... Nous reparlerons de cela. Soyez bachelier d'abord, et puis fiez-vous à moi. Au revoir, mon jeune ami.

Les vacances de cette année-là furent encore de bien charmantes vacances.

Georges et moi, nous étions bacheliers, et tout fiers de notre parchemin neuf; mais ce n'était pas là notre plus grand sujet de joie.

Georges était presque guéri!

Nous allions tous deux cheminer les champs; nous avions un peu plus de chemin à faire que dans notre petite ville d'autrefois, mais nous y arrivions pourtant, et Georges jouissait de la nature comme s'il eût vécu dix ans dans une cave.

Il ne se lassait pas de me dire : « Entends-tu ?

Entends-tu cet oiseau qui chante? Entends-tu ce ruisseau qui tombe en cascade? Entends-tu ces moutons qui bêlent là-bas? Entends-tu le bruit du vent dans les chênes? »

Cher Georges! j'étais tout ému de sa joie.

Vers la fin des vacances, le docteur fit une autre apparition.

Cette fois il s'occupait peu de son malade, qui n'avait plus qu'un pas à faire pour entendre aussi bien que quiconque; mais il s'occupait de moi, et il eut une longue conférence avec nos parents.

Quand il en sortit, il était radieux.

— Faites votre malade, mon garçon, me dit-il en me frappant sur l'épaule; je vous emmène à Paris. N'ayez pas peur, nous ne ruinerons pas votre famille; j'ai une jolie mansarde à vous offrir; je me suis assuré qu'elle n'était pas trop chaude en été ni trop froide en hiver. Voilà donc le couvert assuré. Pour le vivre, je vous ai trouvé des cours à faire à des enfants dans deux ou trois bonnes pensions; cela fournira à vos dépenses. Vous travaillerez ferme la médecine, et dès que vous aurez passé vos examens je vous aiderai à arriver quelque part comme interne; plus tard, je me chargerai de vous trouver des malades. Vous voyez que tout s'arrange pour le mieux.

Il me regardait en parlant. J'aurais dû être bien heureux; je l'étais au fond, mais quitter Georges! le docteur me devina, car il sourit :

— J'oubliais de vous dire que la mansarde est assez grande pour loger deux étudiants. J'ai causé avec Georges. Il est étonnant, ce garçon-là, quand il parle des monuments tant anciens que modernes; il en sait bien plus long que moi là-dessus, et j'aime à me faire instruire par lui. Et puis, savez-vous qu'il dessine très-bien? Je comprends qu'il ait pris le goût du dessin quand il ne pouvait pas causer, mais il est sûr qu'il y a joliment réussi. J'ai idée qu'il ferait un bon architecte, avec ses prix de mathématiques, car je sais qu'il en a eu plusieurs; et il paraît que ce serait son goût. C'est pourquoi voici mon plan pour lui. Nous l'emmenons; il concourt pour l'École des beaux-arts, il est reçu, et le reste va tout seul. Pour le côté pratique de la vie, il aura des leçons de dessin et de mathématiques, et des vignettes à faire pour quelques publications de ma connaissance. Vous voyez que je n'oublie rien.

Il y a quinze ans de cela.

Nous n'habitons plus la mansarde du docteur, mais nous avons loué un appartement dans la maison où il demeure, afin de ne pas le quitter.

Notre appartement est grand; nos parents y demeurent avec nous depuis que notre père a pris sa retraite; et puis ne faut-il pas que l'architecte Georges y ait son cabinet de travail et moi mon cabinet de consultations et une salle d'attente pour

les malades?

Nous avons réussi, mon frère et moi, et les seules années tristes que nous avons passées sont celles où Georges a dû aller étudier à Rome après avoir eu le grand prix d'architecture.

Maintenant nous sommes réunis, et, je l'espère, pour toujours.

Nous causons quelquefois avec notre mère du temps où nous étions enfants et où nous vivions ensemble comme chien et chat.

— Bah! dit Georges, ce temps-là est si loin! je ne m'en souviens plus. Depuis que j'ai eu la bonne idée de devenir sourd, nous avons toujours été amis. — A quelque chose malheur est bon.

(Magasin pittoresque.)

Dans un restaurant de l'avenue de l'Opéra :

— Garçon!

— Monsieur?

— Votre ragoût est détestable.

— Pas possible.

— Ce mouton a goût de laine!

— Et monsieur se plaint?

— Sans doute.

— Mais, monsieur, le chef choisit de préférence

le mouton qui a goût de laine... Comme cela, le client est bien sûr que ce n'est pas du chien!



La commission spéciale nommée par le ministre de la guerre pour la répartition du million d'indemnité destiné aux officiers retraités sous le régime de la loi du 25 juin 1864, et qui ne peuvent jouir du bénéfice de la loi volée lors de la dernière session, de la loi volée lors de la dernière session, sur les pensions de retraite, vient de terminer son travail en proposant un règlement qui établit les droits des officiers à cette répartition, et qui repousse le procédé consistant à classer les officiers suivant leur état de fortune.

#### L'ARMÉE FRANÇAISE.

L'Annuaire militaire de 1878 donne quelques renseignements intéressants sur le personnel des officiers. La France compte en ce moment, en activité de service: 3 maréchaux, 40 généraux de division ayant commandé en chef, 400 généraux de division, 200 généraux de brigade, 433 officiers d'état-major, 11,752 officiers d'infanterie, 3,298 officiers de cavalerie, 2,676 officiers d'artillerie, 1,147 médecins et 459 pharmaciens militaires. En tout, 25,754 officiers. Le cadre de réserve comprend 7,409 officiers, dont 80 généraux de division et 488 généraux de brigade. Enfin, l'armée territoriale comprend 40,580 officiers. Soit, pour toute l'armée française, un total formidable de 43,443 officiers assimilés de tous grades.

On est en train de faire à Calais l'essai de trente nouvelles pièces d'artillerie.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### Saumur.

##### MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE.

Nous ne pouvons passer sous silence la charmante soirée musicale donnée hier au Square du théâtre par les élèves de l'École mutuelle.

La pluie, qui a tombé en averses une partie de la journée, a cessé juste à point pour permettre au public et aux jeunes exécutants de se diriger vers la place de l'Hôtel-de-Ville. Et bientôt il y a eu foule comme aux soirées précédentes.

Le programme était très-atrayant: une marche, une fantaisie, deux chœurs, puis la polka des *Masques* qui avait déjà obtenu un beau succès le mois dernier. La fantaisie sur la *Favorite* a été, ma foi, aussi bien exécutée qu'elle pouvait l'être par des enfants de neuf à quinze ans. Beaucoup d'harmonie dans le grand air: *O mon Fernand*, et dans le chœur: *Donx zéphyr*. Les solos n'y ont même point fait défaut. Si la réussite de ce morceau a été complète, les deux chœurs à quatre parties, qui sont venus ensuite, ont fait plus de plaisir encore: le premier représente la vie et les travaux des mineurs; le second nous montre les *Paysans*. Tout cela est très-joli et bien dit par cette réunion d'enfants, véritable orphéon en herbe. La polka des *Masques*, si gai et si originale, avec son chœur de mirillons et ce gazouillement de voix si fraîches, a été rendue avec une verve et un entrain qui ont provoqué des applaudissements mérités. Après avoir assisté au concert d'hier soir, nous pouvons dire: voilà un résultat dont le professeur doit être fier et qui prouve en même temps le zèle et l'intelligence d'enfants dont les progrès deviennent chaque jour de plus en plus sensibles dans un art souvent utile, toujours agréable. L. D.

L'orage qui a éclaté la semaine dernière a causé les plus grands ravages. D'après une lettre qui nous a été communiquée, voici la ligne qui nous a été chargée de grêle qui a anéanti sur son passage toute espèce de récoltes: Gonnord, Chavagnes, Noyant, Louerre, Milly, les Tuffeaux, Saint-Martin, Longué, Blou, Vivy, Neuillé. Il y aurait deux millions de perte dans tout ce parcours sur une largeur de deux kilomètres environ, et dans ce chiffre l'arrondissement de Saumur seul figure pour 600,000 francs.

Plusieurs sénateurs s'étaient adressés au ministre de la guerre, pour le prier de donner plus d'extension à la mesure par laquelle

les militaires sont mis, comme chaque année, à la disposition des cultivateurs.

Le ministre s'était déjà préoccupé de cette question, et il vient de répondre aux signataires de la lettre qui lui a été adressée, qu'il vient de décider que des permissions seront accordées, cette année, dans une large proportion, aux militaires qui ont habituellement une bonne conduite. Ces hommes seront envoyés de préférence dans leurs familles.

#### VILLE DE SAUMUR.

##### Arrêté concernant les chiens errants.

Le Maire de la ville de Saumur, Attendu que, malgré les avis réitérés qui ont été donnés à la population, le nombre des chiens errants qui parcourent la ville paraît augmenter au lieu de diminuer, ce qui constitue un danger imminent, si l'on se reporte aux nombreux et terribles accidents signalés depuis plusieurs mois;

Vu l'article 23 du règlement de police du 4<sup>er</sup> juillet 1854 et les divers arrêtés pris depuis;

##### Arrêté:

Art. 1<sup>er</sup>. — Tout chien devra être porteur d'un collier ayant le nom de son propriétaire gravé lisiblement sur la plaque.

Art. 2. — Le commissaire de police est chargé de verbaliser contre tout propriétaire de chien qui ne se sera pas conformé à cette mesure, qui a spécialement pour but la responsabilité des suites des accidents, sans préjudice de la condamnation pouvant résulter de la non-observation de l'article de police cité ci-dessus, qui défend de laisser vaguer les chiens sur la voie publique.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 4<sup>er</sup> juillet 1878.

Le Maire, LECOY.

#### ANGERS.

**Élection d'un député.** — Hier, dans la 2<sup>e</sup> circonscription d'Angers, M. Maillé a été élu à une majorité de 4,400 voix environ contre M. Fairé.

**Train de plaisir.** — Un train de plaisir pour Paris (ligne de l'Ouest), partant de La Roche-sur-Yon, Saint-Nazaire, Nantes et Angers, et comprenant toutes les stations intermédiaires entre ces villes, aura lieu vendredi prochain 12 juillet. Le train repartira de Paris le dimanche 21 juillet.

**Prix des places pour les stations comprises entre Saint-Nazaire et Angers, ou Bressuire et Angers:** 2<sup>e</sup> classe, 26 francs; 3<sup>e</sup> classe, 18 francs.

#### LOUDUN.

Dans la soirée du dimanche 30 juin, un vol assez important a été commis dans les environs de Loudun. M<sup>r</sup> de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, est propriétaire dans la commune de Nueil-sur-Dive du château de Berry, et il confie le règlement de ses intérêts au curé de cette paroisse, M. Ripault, qui habite auprès du château. On savait dans le pays que ce dernier devait avoir quelque argent en dépôt.

Pendant les vêpres de dimanche, vers quatre heures du soir, un malfaiteur réussit à escalader les murs du presbytère dont toutes les portes avaient été fermées: il a ensuite brisé les carreaux d'une fenêtre pour s'introduire dans la maison. Là il a forcé une armoire et un tiroir et il s'est emparé de valeurs assez considérables, environ 6,000 francs en billets de banque ou en or, dix actions du chemin de fer de Poitiers-Saumur au nom de M<sup>r</sup> de Dreux-Brézé; deux titres de rente sur l'Etat, au nom de la fabrique de l'église; des portefeuilles contenant des billets à ordre au nom du curé, des anciens lous de 24 francs, des anciennes pièces de cinq sous, des écus de six francs: le voleur a pris aussi un couvert d'argent, des chaînes et des timbales en argent.

Dans la matinée de lundi 1<sup>er</sup> juillet, le procureur de la République de Loudun et le juge d'instruction se sont transportés à Berry et ils ont fait arrêter un mendiant originaire de Montreuil-Bellay, contre lequel s'élevaient les charges les plus graves. (Journal de la Vienne.)

**Banque de France.** — Le Conseil des régents de la Banque de France vient de décider que la Banque ne rembourserait aucun des billets faux qui lui seraient présentés.

Cette mesure, qui n'excède pas le droit strict de la Banque, semble indiquer la présence dans la circulation de nombreux billets de Banque faux.

Nous appelons donc l'attention des commerçants sur les billets qui leur sont présentés.

**Un conseil.** — Certaines personnes ont sur la figure des excroissances de chair, qui, parfois même, sont noires et font l'effet de grosses mouches peu agréables pour ceux ou celles qui les portent.

Après avoir fait sa toilette, il faut barbouiller ces taches tous les matins avec de la crème de lait pur, jusqu'à complète disparition, ce qui ne tardera guère plus de 12 à 15 jours. (Figaro.)

### Faits divers.

#### LA CATASTROPHE DE LYON.

Les journaux de Lyon nous apportent des renseignements détaillés sur l'épouvantable catastrophe qui vient de jeter la consternation dans cette ville:

« Avant-hier, entre quatre et cinq heures du soir, un incendie dont la cause n'est pas encore connue se déclarait, dit le *Courrier*, dans la fabrique de savons de MM. Ravaillez, Guignard et compagnie, à l'angle de la rue Charrette et du cours Vitton prolongé aux Charpennes. MM. Ravaillez et Guignard, outre les matières destinées à la fabrication des savons, ont en outre un grand dépôt de pétrole.

« L'incendie s'était déclaré dans un hangar ne contenant que des bonbonnes vides; les secours avaient été rapidement organisés et les employés de l'usine, aidés des voisins, travaillaient activement à combattre les flammes. Tout à coup une détonation épouvantable se fait entendre. Un énorme réservoir contenant quarante hectolitres de pétrole, atteint par les flammes, a fait explosion. Le pétrole enflammé est projeté en l'air et le liquide incandescent retombe en pluie sur les travailleurs.

« Le récipient avait été lancé à trente mètres de distance, au milieu de la rue.

« Alors se passe une scène atroce, impossible à décrire. Parmi les travailleurs dévoués qui sont venus aider à combattre l'incendie, ceux qui se trouvaient près du réservoir ont reçu à peine quelques éclaboussures; mais d'autres, en cherchant à fuir, se sont trouvés cruellement atteints par cette pluie de feu et ils roulent à terre en poussant des cris déchirants.

« Pendant dix minutes, ce fut un pélemêle général où personne ne se reconnaissait, chacun perdait la tête. Cependant des citoyens énergiques ranimèrent tous les dévouements et on s'empressa de calculer l'étendue du désastre.

« L'incendie continuait ses ravages; une épaisse fumée couvrait le ciel à tel point qu'on l'apercevait du centre de la ville. Une odeur insupportable se répandait, des flammèches incendiaires étaient projetées sur les maisons voisines et une chaleur intolérable interdisait absolument de s'approcher de la fournaise incandescente.

« Enfin, on peut secourir les victimes. Elles sont nombreuses, et il en est plus d'une malheureusement qui ne survivra pas à ses affreuses brûlures.

« Au nombre de celles qui ont été grièvement blessées, citons MM. Poix, droguiste; Barnabé, contre-maître de l'usine Nick; Mathieu, jardinier. Une vingtaine d'autres victimes ont été plus ou moins gravement atteintes. M. Steemann, lieutenant au 41<sup>e</sup> cuirassiers, a été brûlé au cou et aux jambes en portant des secours aux incendiés.

« A cinq heures quarante, la première pompe à vapeur s'établissait devant le foyer et inondait d'eau les maisons voisines (on n'a pas songé un seul instant à sauver l'usine Ravaillez); quelques minutes plus tard d'autres pompes à vapeur faisaient leur apparition, et vers six heures et demie le danger était conjuré.

« La conduite des pompiers a été admirable. De nombreux détachements des 3<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> hussards, des 41<sup>e</sup> et 42<sup>e</sup> cuirassiers et du 38<sup>e</sup> de ligne se sont vaillamment comportés.

« Les blessés ont été transportés, quelques-uns à leur domicile, les autres à l'hôpital où les soins les plus dévoués leur ont été prodigués. M. le curé de Charpennes et le maire de Villeurbanne se sont multipliés

et les habitants ont rivalisé de zèle et de dévouement.

« On considère comme à peu près désespéré l'état de MM. Poix et Barnabé. »

\*\*\*

Liszt est non-seulement un grand musicien, mais aussi un homme d'esprit qui ne dédaigne pas le mot.

On lui parlait l'autre soir d'un pianiste qui, sous prétexte de concerts de bienfaisance multipliés, se fait faire des réclames et placarde des affiches de tous côtés.

— A-t-il oui ou non du talent? demandait-on à Liszt.

— Quel homme charitable que ce pianiste, répondit-il en souriant, c'est bien de lui qu'on peut dire de toutes manières que sa main droite ne sait pas ce que fait sa main gauche!

\*\*\*

Un prévenu attend, entre deux gendarmes, le moment d'être interrogé:

— Quand je pense, dit-il amèrement, que j'ai si souvent réclamé l'instruction obligatoire!

#### Injection Brou et Capsules Ricord (Voir aux annonces).

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS** rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, Ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, déperissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Évitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures:

Cure N<sup>o</sup> 79,834: M. H. d'Esclavelles, Dieppe, constate la cure d'une jeune personne qui avait l'estomac presque entièrement détruit et qui souffrait depuis deux ans de dyspepsie et d'une bronchite chronique, avec insomnies, amaigrissement et toutes les misères d'un marasme général. — Sommeil, santé, force et embonpoint sont revenus à l'état normal.

Cure N<sup>o</sup> 65,311.

Vervaat, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé. A. BRUNELLIÈRE, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÈQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGÈRE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M<sup>r</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; COURTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup>, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.



Etudes de M<sup>e</sup> ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7, et de M<sup>e</sup> BOUJU, notaire à Coron.

**VENTE**

SUR LICITATION, AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Entre majeurs,

**BÂTIMENTS D'HABITATION PLUSIEURS PIÈCES DE TERRE ET PRÉS**

Situés à la Bertinerie, commune de Somloire, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'adjudication aura lieu le jeudi vingt-cinq juillet mil huit cent soixante-dix-huit, à midi, à la Mairie de Somloire, et par le ministère de M<sup>e</sup> BOUJU, notaire à Coron.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-neuf juin mil huit cent soixante-dix-huit; Et aux requêtes, poursuites et diligences de:

1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Caroline Débillot, veuve en premières nocces de M. Charles Moron, et épouse en secondes nocces de M. René Lacroix, propriétaire, avec lequel elle demeure au bourg de la commune de Coron, de ce dernier autorisée; 2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Cézarine Débillot, épouse sans profession de M. Charles Cadiou, entrepreneur, de lui autorisée, avec lequel elle demeure à Varades; 3<sup>o</sup> M. Henri Débillot, praticien-vétérinaire à Somloire; 4<sup>o</sup> M<sup>lle</sup> Eulalie Débillot, majeure, sans profession, demeurant à Somloire; 5<sup>o</sup> M. Constantin Débillot, soldat au 9<sup>e</sup> escadron du train des équipages militaires, en garnison à Châteauroux; 6<sup>o</sup> M. Henri Débillot père, propriétaire et aubergiste à Somloire, demandeurs; ayant pour avoué M<sup>e</sup> Albert;

En présence de: 1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Esther Débillot, épouse sans profession de M. Joseph Body, forgeron, domiciliée de droit avec ce dernier à Somloire; 2<sup>o</sup> M. Audouin, notaire à Neuil-sous-Passavant, au nom et comme représentant, en vertu de l'article 36 de la loi de 1838 sur les aliénés, M<sup>me</sup> Lucie Débillot, épouse de M. Henri Pinier, ci-après nommé; 3<sup>o</sup> M. Henri Pinier, cultivateur au Pressoir, commune du Voide, tant en son nom personnel que pour l'autorisation de son épouse, la dame Lucie Débillot, sus-nommée, défenseurs; ayant pour avoué M<sup>e</sup> Le Ray;

En présence ou lui dûment appelé de: M. Joseph Body, forgeron, demeurant à Somloire, défendeur, mais défaillant faute de comparaitre; Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués; par le ministère de M<sup>e</sup> Bouju, notaire à Coron, à l'adjudication publique, et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit:

**DÉSIGNATION.**

**1<sup>er</sup> LOT.**

1<sup>o</sup> Une portion des bâtiments d'habitation et d'exploitation de la Bertinerie, comprenant une principale chambre basse à feu, un corridor avec petite chambre au fond, grenier sur le tout, un toit à bœufs, une loge et une grange, rues, issues et ruages devant lesdits bâtiments; le tout porté au cadastre sous les numéros 1, 2 et 5 du 22<sup>e</sup> polygone de la section F, pour une contenance de **10** »

2<sup>o</sup> Un morceau de terre (partie en jardin et partie en aire), nommé le Carroil, et porté au cadastre sous le numéro 15 du 21<sup>e</sup> polygone de ladite section F, pour une contenance de douze arcs soixante-six centiares, ci **12 66** »

Le tout se tenant et joignant au levant M. Peton et un chemin, au couchant M. Peton et un chemin, au midi M. Peton et le Pré-de-l'Aire, de l'article 3 ci-après, et au nord bâtiments et dépendances appartenant à M. Jean Simonneau, briguetage mitoyen entre.

3<sup>o</sup> Un pré, nommé le Pré-de-l'Aire, avec le chemin d'exploitation en dépendant, compris au cadastre sous le numéro

2 des mêmes section et polygone, pour une contenance de soixante ares, et joignant au levant M. Peton, au couchant le même et un chemin, au midi ledit M. Peton, moitié de la haie de séparation (partie sud-ouest) des présentes, au nord le morceau de terre du Carroil ci-dessus, ci... **60** »

4<sup>o</sup> Un morceau de terre labourable, nommé les Six-Boissolées, porté au cadastre sous le numéro 5 des mêmes polygone et section, pour une contenance de cinquante-huit ares soixante centiares, et joignant au levant M. Peton, au couchant un chemin, au midi le champ de l'Echelette, de l'article suivant, et au nord M. Peton, moitié de la haie de séparation (partie nord-ouest) des présentes, ci... **58 60** »

5<sup>o</sup> Un autre morceau de terre labourable, nommé l'Echelette, porté au cadastre sous le numéro 7 des mêmes polygone et section, pour une contenance de un hectare soixante-un ares, et joignant au levant M. Peton, haie entre des présentes, au couchant et au midi des chemins, au nord M. Peton et le morceau de terre des Six-Boissolées de l'article précédent, ci... **1 64** »

6<sup>o</sup> Un autre morceau de terre labourable, nommé la Noue, porté au cadastre sous le numéro 13 des mêmes polygone et section, pour une contenance de deux hectares seize ares, et joignant au levant et au couchant des chemins, au midi un chemin et M. Peton, haie entre des présentes, au nord autre champ de la Noue à M. Jean Simonneau, qui a la haie, ci... **2 16** »

7<sup>o</sup> Un autre morceau de terre labourable, nommé l'Ouche-de-l'Ormeau, avec le chemin d'exploitation en dépendant, porté au cadastre sous les numéros 5 et 6 du 14<sup>e</sup> polygone de ladite section F, pour une contenance de soixante-dix-neuf ares, et joignant au levant et au nord des chemins, au couchant le champ du Pré-Haut, à M. Jean Simonneau, haie entre des présentes, au midi M. Peton, haie entre aussi des présentes, ci... **79** »

Total de la contenance des biens composant le premier lot: cinq hectares quatre-vingt-dix-sept ares vingt-six centiares, ci... **5 97 26**

Mise à prix: 10,000 francs.

**2<sup>e</sup> LOT.**

1<sup>o</sup> Un morceau de terre labourable, nommé le champ des Arcis, porté au cadastre sous le n° 21 du 14<sup>e</sup> polygone de la section F pour une contenance de quarante-huit ares, et joignant au levant et au midi M. Séchet, haies mutuelles entre, au couchant un chemin, au nord le pré des Arcis ou des Aireaux de l'article suivant, ci... **48** »

2<sup>o</sup> Un pré, nommé le pré des Arcis ou des Aireaux, compris au cadastre sous les n° 22, 23, 24 et 25 des mêmes polygone et section pour une contenance totale de soixante-sept ares cinquante centiares, et joignant au levant M. Séchet, haie des présentes, au couchant M. Vincendeau, au midi le champ des Arcis ci-dessus du présent lot et un chemin, au nord la rivière et M. Vincendeau, portion de la haie de séparation des présentes, ci... **67 50**

Total de la contenance des biens composant le 2<sup>e</sup> lot: un hectare quinze arcs cinquante centiares, ci... **1 15 50**

Mise à prix, 2,100 fr.

**3<sup>e</sup> LOT.**

Un pré nommé le pré de la Brosse-Huguet, avec le chemin d'exploitation en dépendant, compris au cadastre sous les n° 19, 20 et 21 p du 12<sup>e</sup> polygone de la section F pour une contenance totale de un hectare cinquante-huit ares, et joignant au nord M. des Nouhes, haie entre des présentes, au couchant le même et M. Peton, au midi M. des Nouhes, portion de la haie de séparation (extrémité sud-ouest des présentes), au nord un chemin, ci... **1 58** »

Mise à prix, 3,500 fr.

**Récapitulation des mises à prix:**

1<sup>er</sup> lot, dix mille francs... **10,000**  
2<sup>e</sup> lot, deux mille cent francs... **2,100**  
3<sup>e</sup> lot, trois mille cinq cents francs... **3,500**  
Total des mises à prix, quinze mille six cents francs... **15,600**

S'adresser, pour tous autres renseignements, soit à M<sup>e</sup> ALBERT, avoué poursuivant la vente, soit à M<sup>e</sup> BOUJU, notaire à Coron, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé à Saumur par l'avoué licencié soussigné, le 5 juillet 1878.

Signé: L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le huit juillet mil huit cent soixante-dix-huit, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. **(347)**

L. PALUSTRE.

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

**ADJUDICATION**

Sur une seule enchère, Le dimanche 14 juillet 1878, à midi et demi précis,

**DU PRÉ DE LA ROCHE**

Sis commune de Bagnoux, Contenant 3 hectares 2 ares 50 centiares, Appartenant à M<sup>lle</sup> Ollivier de la Leu.

Sur la mise à prix de 12,000 francs.

**A VENDRE**

Une maison et ses servitudes, cellier, four, grange, remise, écuries et terres attenantes; le tout, contenant 50 ares, est situé à Panvigne, près Villebernier, aux abords de la Loire.

Soixante-deux ares 84 centiares de pré et 31 ares 84 centiares de terre, même commune.

Le tout est actuellement affermé au sieur Ribot-Maurier.

Entrée en jouissance à la Toussaint prochaine.

Pour les renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, ou à M. BERSOULLE-VINETTE, à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**OU A LOUER**

Pour le 24 juin 1878, LA MAISON DE MAITRE DE PLAISANCE

Commune de Villebernier, à 3 kilomètres de Saumur,

Avec cour, servitudes et grand jardin.

S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Etudes de M<sup>e</sup> ROUSSE, notaire à Martigné-Briand,

Et de M<sup>e</sup> LORIOLE DE BARNY, notaire à Angers.

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite,

**UN TRÈS-JOLI**

**PETIT CHATEAU**

Situé à trente-deux kilomètres d'Angers, près d'une station de chemin de fer et d'un établissement d'eaux minérales, et comprenant: cuisine, office, salle à manger, salon, billard, bibliothèque, huit chambres à coucher; le tout très-bien meublé; différentes servitudes, jardin et une magnifique pièce d'eau parfaitement empoissonnée.

Droit à une très-belle chasse.

Pour visiter les lieux, s'adresser à M<sup>e</sup> ROUSSE, et, pour traiter, s'adresser, soit audit M<sup>e</sup> ROUSSE, soit à M<sup>e</sup> LORIOLE DE BARNY. **(316)**

UNE ANGLAISE demande à donner des leçons chez elle et à domicile.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> TAHET, notaire à Vihiers.

**A CÉDER**

Pour entrer en jouissance de suite,

**UN FONDS DE COMMERCE D'ÉPICERIE ET DE MERCERIE**

Bien achalandé, situé à Vihiers. S'adresser audit notaire. **(336)**

**Matériel Industriel et Agricole perfectionné.**

ON DEMANDE, dans diverses localités de l'arrondissement, des représentants sérieux. S'adresser à M. L. GUITTON, ingénieur civil à Angers. **(291)**

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

**DESCHAMPS**

PLATRIER, Ancien ouvrier de la maison Sartoris,

Informe sa clientèle qu'il a transféré son domicile et ses magasins rue des Boires, 24, en face de l'Hospice. **(272)**



**COSMYDOR**

Incomparable Eau de Toilette, sans acide ni vinaigre. Les Hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans ACIDE ni VINAIGRE est recommandée pour les multiples usages de l'hygiène, de la toilette et de la santé. (Se faire usage quotidien.) LE FLACON: 1 FR. 50. Se vend partout. Entrepôt général: 28, Rue Bergère, Paris. Envoi fr. du Prospectus explic. contre demande affranchie.

90, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

**ENCRE NOUVELLE**

MATHIEU-PLESSY



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.

**ENCRE NOUVELLE Double Violet**

A COPIER Adoptée par toutes les grandes Administrations. DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

**L. LE BRAS, BANQUIER**

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 400 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 4,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

**M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> RIBAUT**

**MARCHANDE DE MEUBLES NEUFS ET D'OCCASION**

A transféré son magasin place du Petit-Thouars.

LOCATION DE MEUBLES EN TOUS GENRES.

**FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.**

**FANT**

Rue Saint-Nicolas, 20, Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre. Parcs à moutons, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

NOTA.— Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le